

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5992>



Examens de fin d'année : quelle équité ?

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: lundi 6 avril 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Vendredi dernier, le ministre rendait ses décisions concernant les examens de fin d'année dans le secondaire avec un recours massif au contrôle continu sauf pour les oraux de français et le oraux de second groupe. Le SNES, soucieux avant tout de la santé des élèves et des personnels et conscient des circonstances exceptionnelles actuelles, demandait que le ministère communique rapidement sur les examens et a obtenu que des jurys souverains soit réunis pour l'attribution du baccalauréat.

Le ministre a annoncé par ailleurs que les élèves qui seraient ajournés donc parfois sans avoir passé d'épreuves en fin d'année, pourraient être autorisés à repasser le bac lors de la session de septembre. Le Brevet des collèges serait lui aussi entièrement en contrôle avec utilisation moyennes des bulletins mais pour le moment l'articulation avec les domaines du socles n'est pas clarifiée.

Néanmoins ce choix amène cependant plusieurs questions :

- Soit il n'est pas possible de tenir des oraux et l'on ne comprend pas pourquoi les oraux de français et de second groupe sont maintenus, soit il était possible de faire passer des épreuves orales alors pourquoi avoir renoncé à le faire pour les autres disciplines, cela aurait permis à chaque élève d'être interrogé uniquement sur la partie du programme traitée et aurait évité les injustices que crée l'utilisation du contrôle continu qui est marqué par un "effet établissement". Cela aurait laissé ainsi à chaque élève la possibilité de faire mieux que durant l'année comme cela arrive souvent.
- Le contrôle continu est particulièrement injuste puisqu'il est fortement marqué par l'établissement d'origine. Le ministre a même annoncé que les notes des établissements hors contrat qui donc ne respectent pas nécessairement les programmes et les horaires d'enseignement pourraient être prises en compte. Le jury de bac seraient chargés de compenser l'hétérogénéité des contrôles continus mais cet exercice semble bien compliqué. Il devrait aussi décider si les notes des établissements hors contrat sont prise en compte (ce qui avait été exclu le 03 avril est finalement devenu possible le 04 avril).
- Pour les E3C n°2, le ministère s'accroche à l'organisation de sa réforme, et refuse de parler d'annulation. Pour les langues et l'histoire-géo, il annonce remplacer la note par la moyenne des deux autres E3C, ce qui revient pourtant au même qu'une annulation mais sans le dire. Il remplace l'E3C pour la spécialité abandonnée par les élèves par le contrôle continu ce qui est particulièrement injuste car les élèves qui abandonne une spécialité ont souvent des résultats faibles et l'épreuve devait leur permettre d'en obtenir de meilleurs en passant une épreuve adaptée.
- Le ministre profite de ce choix pour parler de reconquête du mois de juin, un comble quand on sait que la nouvelle organisation du bac l'an prochain va contraindre à terminer les programmes (hors allègement) pour fin avril dans les spécialités, et sans doute doute courant mai pour le tronc commun.
- Le ministre conditionne l'obtention des diplômes ou des possibilités de nouvelles sessions à l'assiduité durant le confinement et à la reprise des cours. Est-ce un aveu que le contrôle continu va plutôt démobiliser les élèves ? Il est vrai qu'à un moment où le ministre explique que la continuité pédagogique est une réussite ce serait mal venu.

Pour le SNES 58, la situation actuelle nécessite que l'on aménage les examens avec au cœur des décisions la santé des personnels et des élèves. Les annonces du ministre qui nécessitent encore des précisions, semblent être paradoxales. Il semble avoir choisi une solution qui créent plus de problèmes qu'elle n'en résout mais a l'avantage de cadrer ses idées reçues.